

**CCAS DE CASTANET-TOLOSAN
HAUTE-GARONNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 octobre 2022****Nombre de membres du Conseil
d'administration du CCAS : 17****Présents : 10****Pouvoir(s) : 3****Absent(s) : 4**

Le mardi 18 octobre 2022 à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Castanet-Tolosan, légalement convoqué le 11 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Xavier NORMAND, Président du CCAS.

PRESENTS : Xavier NORMAND, Mustapha RHALIES-MURAT, Yvette LESOIN, Annie AVEROUS, Thierry LOUVET, Lucía VIDAL, Philippe SERARD, Gisèle SARDA, Isabelle BARTHEL, Patrice PELLERIN.

ABSENTS :

Marie-Laure SICOT
Béatrix HEBRARD de VEYRINAS
Emmanuel IBANEZ
Danielle ROCHE

POUVOIRS :

Christine BERTY	donne pouvoir à	Yvette LESOIN
Didier MOURGUES	donne pouvoir à	Annie AVEROUS
Agnès DESPLAS	donne pouvoir à	Gisèle SARDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry LOUVET

Délibération n°27 : Décision Modificative n°1- Budget Principal du CCAS 2022

Suite au vote du Compte Administratif 2021 du Budget Principal du CCAS, et de l'affectation des résultats correspondante, il convient de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2022 du CCAS.

L'objet de cette Décision Modificative n° 1 est donc :

- D'inclure les résultats de l'exercice 2021 (fonctionnement et investissement) conformément à la délibération n°17 en date du 28 juin 2022 relative à l'affectation du résultat,
- De prévoir des provisions pour investissements à hauteur de 36 687,86 € (montant de l'excédent d'investissement reporté de 2021),
- D'ajuster les crédits de dépenses de personnel suite au transfert de la Maison France Services au CCAS (les crédits initiaux tenaient compte de la mutation éventuelle à la Ville de la future responsable de la MFS, à compter du 1^{er} juillet 2022).

				Décision modificative n° 1		
Chap.	Article	Libellé	Budget 2022	Dépenses	Recettes	Budget 2022 après DM n°1
011		Charges à caractère général	48 650,00			48 650,00
012		Dépenses de personnel	253 150,00			283 938,51
	64111	Titulaires		30 788,51		
65		Autres charges de gestion courante	31 400,00			31 400,00
67		Charges exceptionnelles				0,00
042		Opérations d'ordre entre sections	1 100,00			1 100,00
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	334 300,00	30 788,51		365 088,51
	002	Excédent fonctionnement reporté			30 788,51	30 788,51
013		Atténuation de charges	4 500,00			4 500,00
70		Produits des services	21 600,00			21 600,00
74		Dotations et subventions	306 000,00			306 000,00
	7474	Communes				
75		Autres produits de gestion courante	1 900,00			1 900,00
77		Produits exceptionnels	300,00			300,00
042		Opérations d'ordre entre sections				0,00
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	334 300,00		30 788,51	365 088,51

				Décision modificative n° 1		
Chap.	Art.	Libellé	Budget 2022	Dépenses	Recettes	Budget 2022 après DM n°1
20		Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
	2051	Concessions et droits similaires				
21		Immobilisations corporelles	1 100,00			37 787,86
	2135	Installations générales agencements		10 000,00		
	2183	Matériel de bureau et informatique		10 000,00		
	2184	Mobilier		10 000,00		
	2188	Autres immobilisations corporelles		6 687,86		
27		Prêts	2 000,00			2 000,00
040		Opérations d'ordre entre sections	0,00			0,00
	28138	Autres constructions				
041		Opérations patrimoniales	0,00			0,00
	204412	Bâtiments et installations				
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 100,00	36 687,86		39 787,86
	001	Excédent d'investissement reporté			36 687,86	36 687,86
27		Prêts	2 000,00			2 000,00
040		Opérations d'ordre entre section	1 100,00			1 100,00
041		Opérations patrimoniales	0,00			0,00
	2138	Autres constructions				
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 100,00		36 687,86	39 787,86

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- - **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale 2022, telle que présentée ci-dessus, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - A la section de Fonctionnement au montant de 30 788,51 €,
 - A la section d'Investissement au montant de 36 687,86 €.

Fait à Castanet-Tolosan, le 19 octobre 2022

Le Président du CCAS,
Xavier NORMAND



Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Publié le

SLO

ID : 031-213101132-20221019-CD202227-DE

